



Réglementation SFDR niveau 2 (2023) et Taxonomie : Mise en œuvre & Portée réelle

C'est le 1er janvier 2023 que s'appliqueront les obligations liées au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit « SFDR » pour « Sustainable Finance Disclosures Regulation ». Les normes techniques de règlement ou RTS pour « Regulatory Technical Standards » ont été publiées le 25 juillet 2022 au Journal de l'Union Européenne.

Comment les mettre en œuvre dans un environnement où la taxonomie, en construction, vient s'y greffer tout en n'offrant pas encore une approche normalisée parfaite ?

Si le développement de la finance durable est souhaitable, force est de constater qu'elle a fait émerger des strates de normes et de réglementation s'empilant les unes sur les autres (doctrine AMF, SFDR, Taxonomie, labels...).

Comment, dans ce contexte, les professionnels de la gestion d'actifs et leurs clients (institutionnels...) réussissent-ils à gérer cette complexité croissante et à s'y retrouver ? N'y a-t-il pas des fonds classés 9 (avec des objectifs clairement définis et quantifiables de développement durable au sens de la SFDR) au sein d'une société de gestion qui seraient catégorisés en 8 (assurant la promotion des caractéristiques environnementales et sociales) au sein d'une autre en s'appuyant sur une autre méthodologie propriétaire ?

Face aux bricolages internes des reportings, reflète-t-il un nécessaire pragmatisme, comment peut, d'ailleurs, s'opérer la surveillance de ces fonds ? Et si l'intelligence artificielle pouvait aider à y voir plus clair ?

Afin d'apporter un éclairage sur ces réglementations, sources encore d'interrogations, d'interprétations et génératrices de coûts pour les professionnels, nous accueillerons l'Autorité des Marchés Financiers pour un point d'étape ainsi qu'un cabinet de conseil pour une analyse globale. Les professionnels qui les suivront – gérants d'actifs, sélectionneurs de fonds, investisseur institutionnel, évaluateur indépendant – ne manqueront pas d'évoquer les obstacles qui restent à dépasser et apporteront leurs convictions sur ce qui fait vraiment, selon eux, qu'un Investissement puisse être qualifié de Socialement Responsable et Durable !

Public visé :

- Professionnels des sociétés de gestion d'actifs (Directions des gestion, directions du développement et de la promotion ISR, Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne...)
- Conseils en Investissements Financiers, banquiers privés
- Spécialistes de la RSE et du Développement Durable
- Tous les professionnels de la banque, finance, assurance ayant au cœur de leur activité ou à cœur « la finance verte » : Direction de la clientèle (Institutionnelle, Corporate, Retail...) Directions financières, des risques/ conformité/juridiques, Services Titres...
- Avocats et sociétés de conseil
- Associations professionnelles, Académiques, journalistes financiers souhaitant enrichir leurs compétences en matière de « finance verte »

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Faire le point sur les évolutions récentes de la réglementation « Finance Verte » pour être à même de les implémenter au 1er janvier 2023
- Faire remonter les points d'achoppement à court terme par les remontées d'expérience des professionnels concernés par ces changements
- Entrevoir les évolutions réglementaires à venir

COMPÉTENCES VISÉES

- Réglementation SFDR – Taxonomie

PRÉREQUIS

- Solides connaissances financières

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret d'accueil
- Supports de présentation (slides, documents de référence)
- Echanges avec les intervenants



PROGRAMME

9h00 Introduction

Intervenants: Martine LE GALL (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))

9h10 Point sur la réglementation SFDR après la publication des RTS. Quelles obligations supplémentaires pour les gérants d'actifs et les investisseurs ?

Intervenants: Camille MAUGUY (Autorité des Marchés Financiers)

9h40 L'analyse d'un cabinet de conseil – Implémentation et obstacles à lever

Intervenants: Katia SOTIN (KPMG)

10h10 LA PAROLE EST AUX PROFESSIONNELS DE LA GESTION

10h15 Vision d'un gérant d'OPCVM spécialisé en finance durable

Intervenants: Edmond SCHAFF (SANSO IS)

10h35 Vision d'une gérante de grands mandats et fonds dédiés

Intervenants: Carole TANGUY-LEPY (Edmond de Rothschild)

10h55 Vision d'un multi-gérant, acteur du 1er gestionnaire d'actifs européen

Intervenants: Guy LODEWYCKX (Amundi)

11h15 Vision d'un institutionnel, assureur et gérant d'actifs

Intervenants: Carole ZACCHEO (MAIF)

11h35 PRENONS UN PEU DE HAUTEUR : Finance durable, un concept en perpétuel perfectionnement ?

11h35 Greenwashing. En quoi l'intelligence artificielle pourrait-elle aider à y voir plus clair en matière de catégorisation de fonds ?

Intervenants: Béatrice GUEZ (AI For Alpha) / Jean-Jacques OHANA (AI For Alpha)

11h55 Echanges avec la salle et les intervenants

Intervenants: Martine LE GALL (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))

12h20 Conclusion

Intervenants: Pervenche BERES (Association Europe - Finances - Régulations (AEFR))